

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° 2015-25 du 29 juillet 2015 portant nomination  
d'un pharmacien délégué à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1530612S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, R. 5124-28-1 et R. 5124-34;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

M. Stéphan ROUX est désigné en qualité de pharmacien délégué de l'Établissement français du sang Bourgogne - Franche-Comté site, de Besançon.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 29 juillet 2015.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS